

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du lundi 14 décembre 2009 à 18 heures**

L'an deux mille neuf, le lundi quatorze décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de MARGOUEY MEYMES, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC.

Etaient présents : Mmes THORIGNAC, REICHERT, RENAUDIN, TAJAN, Mrs BARATAULT, LABADIE, SEGAT, BERGAMO, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, LECERF, JELONCH, FITAN, DUALE.

Etaient absents et excusés : Mr PAYROS qui a donné procuration à Mr BARATAULT, Mme DUCLOS qui a donné procuration à Mr FITAN, Mrs TISON, DUCASSE, Mme PASIAN.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 16 novembre 2009.

ORDRE DU JOUR :

- Tarification modulée Accueil Loisirs
- Achat locaux commerciaux :demande d'aide FISAC
- Questions diverses

Monsieur Alain BAUDE est nommé secrétaire de séance.

Tarification modulée Accueil loisirs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe BARATAULT qui rappelle la délibération du 7 septembre dernier fixant une nouvelle tarification pour l'accueil de loisirs.

Ces tarifs ayant été refusés par la Caisse d'Allocations Familiales du Gers, il convient donc d'annuler cette délibération.

Une nouvelle proposition a été transmise à la CAF, comprenant sept tranches basées sur le quotient familial.

Cet organisme n'est pas mesure de communiquer le montant plafond du remboursement à la communauté de communes.

Un rendez-vous va être pris avec Madame DEVESVRE, conseiller technique du secteur afin de trouver la meilleure tarification possible pour les deux parties.

Le conseil communautaire décide d'annuler la délibération du 7 septembre 2009.

Monsieur BARATAULT propose que les familles relevant du régime de la Mutualité Sociale Agricole continuent de bénéficier du tarif actuellement pratiqué soit :

	COMMUNAUTE DE COMMUNES			AUTRES COMMUNES		
	½ journée	journée	5 jours consécutifs	½ journée	journée	5 jours consécutifs
1 ^{er} enfant	4€	7€	28€	5€	8€	32€
2 ^{ème} enfant	4€	4€	20€	5€	5€	25€
3 ^{ème} enfant	4€	4€	20€	5€	5€	25€
Goûter		0,27€			0,27€	
Pause de midi avec repas en période de vacances		3,5 €			3,5€	

Le Conseil communautaire émet un avis favorable.

Achat locaux commerciaux : demande d'aide FISAC

Monsieur le Président rappelle le projet d'achat de locaux à AIGNAN.

De nombreux renseignements ont été pris auprès des services préfectoraux et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers afin de pouvoir déposer une demande d'aide FISAC.

Pour constituer ce dossier, il est nécessaire qu'un bureau d'études réalise une étude concernant la viabilité économique et l'aspect concurrence sur la zone de chalandise.

De plus, le commerce envisagé par Mr et Mme DARTIGOEYTE ne semble pas être une activité commerciale de première nécessité.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide de ne pas déposer cette demande d'aide.

Monsieur le Président précise que Mr TOMASELLA s'est engagé à ce que le toit du hangar soit réparé avant le 15 janvier prochain.

Questions diverses

➤ Achat locaux commerciaux : matérialisation servitude

Monsieur le Président rappelle la nécessité de faire délimiter l'assiette de servitude existante sur la parcelle desservant l'ensemble des locaux.

Il propose de solliciter l'accord de l'ensemble des consorts DOUSSET et de rédiger une convention.

Le conseil communautaire émet un avis favorable.

➤ **Accompagnement installations d'entreprises**

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes apporte son aide à l'achat de terrain sur le lotissement artisanal.

Suite à une demande de subvention adressée à l'EPCI concernant une création d'entreprise sur le territoire, il souhaite que le conseil se prononce afin de déterminer si l'accompagnement financier lors d'une installation doit se faire sur l'ensemble du territoire ou seulement lors de l'achat de terrain sur la zone artisanale.

Le conseil communautaire maintient sa décision à savoir « aide à l'achat du terrain » sur le lotissement artisanal.

➤ **Ecoles**

Monsieur Philippe BARATAULT fait part des différents travaux en cours sur les écoles du territoire.

➤ **Filière bois**

Monsieur le Président informe l'assemblée que les communautés de communes Bastides et Vallons du Gers et Villecontal ont lancé une étude sur la valorisation de la transformation du bois en plaquettes.

➤ **Association des Maires de France**

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la commission Intercommunalité du 26 octobre dernier relatif à la Réforme Territoriale et la réforme de la Taxe Professionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 15 décembre 2009 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 15 décembre 2009
Le Président,
Michel SANSOT